



Ça r'y est!..

Où... ça r'y est!..
Fixel...
Attention au commandement!
R'main... poche!..
Décidément, ô Populo! on te met à l'en-trennement. On veut faire fondre le milli-mètre de graisse que tu pourrais peut-être conserver encore sur ta peau.
L'autre jour, c'étaient 30 000 francs pour le papier de Viviani (René).
Le lendemain, 30 000 autres, pour l'affiche du doux Briand (Aristide).
Hein...? ce que tu as été heureux de voir ça sur les murs!..
Cette fois, c'est plus sérieux... Raidis-toi, ô Populo!
Ce n'est plus 30 000.
Plus 100 000...
Plus 500 000...
Plus 1 000 000...
Cramponne-toi... c'est... Ecoute cette tonitruante douleuruse...
5 500 000 francs
Tu as compris?... Toi qui te mets en grève pour une augmentation de 0 fr. 10 de l'heure... c'est cinq millions cinq cent mille francs d'augmentation, qu'il te faut laborieusement extraire de ta profonde, afin d'améliorer un peu le sort des travailleurs du pharynx au Palais-Bourbon et à celui — non moins palais — du Luxembourg!..
Aussi, ça ne pouvait pas durer...
Faut être tout de même raisonnable, mon brave Populo.
Ces pauvres députés et sénateurs, circulant bien en première classe et à l'œil (en grec, *ophthalmo*) surtout les chemins de fer de France... ils pouvaient se mettre des sandwiches et des apéritifs jusqu'au yeux à la bavette moyennant le dur abandon de 15 francs par mois... ils fumaient sans doute de splendides tondres roulés après pour eux... s'offraient un minimum de quatre mois de vacances (non compris évidemment le repos tri-hebdomadaire)... s'étaient voté — avant la tienne, naturellement — une retraite ouvrière pour leurs vieux jours; et la médaille de député leur ouvrait bien partout une foule de portes dorées: « Vous qui entrez ici, soyez pleins d'espérance!..
Mais... il y avait un maïs!..
Ces pauvres gens ne palpèrent que 25 francs par jour... cinq milleheures roudes-décidèrent!.. et cela trois cent soixante-cinq fois par an...
Or, que peut faire, ô Populo, un député véhiculé, abreuvé, nourri, fumé, retiré... avec vingt-cinq francs par jour!.. juste de quoi te mettre quelques pois cassés dans sa dent creuse...
Tu vois bien... ça ne pouvait pas durer... Et s'il y a quelque chose d'étonnant, c'est que ce traitement de misère ait été supporté si longtemps...
Alors on fait appel à ton porte-monnaie... à ton vieux porte-monnaie ridé, au fermoir de cuivre, aux compartiments tout verdis de la crasse des vieux sous...
La Chambre l'a soupesé, et elle a trouvé que vraiment tu en avais encore trop!.. que tu pourrais parfois faire des bêtises avec tout ça!..
... O terrassiers aux larges culottes boueuses qui, assis sur un rebord de trottoir, déjeunent sous la pluie d'un bout de brioche dans un croûton de pain... mineurs grisoués tout vivants au fond des galeries... petites ouvrières, pâles fleurs du gaz et du pétrole, qui vous crevez les yeux jusqu'à minuit en tirant l'aiguille pour gagner 5 francs par jour... employés amis au ton des maisons de commerce... cultivateurs écrasés d'impôts... vieux blessés du prolétariat, qui faites des enveloppes à quatre sous le mille... vous tous qui croyez du socialisme, au protestantisme, à la Maçonnerie, j'aurais voulu vous voir là, dans un coin de la salle, quand l'odieuse discussion est venue...
Syr 591 députés, 551 étaient sortis... Ceux-là avaient les nerfs sensibles; ils voulaient bien ramasser la belle galette, mais ça leur laissait mal de voir saigner le contribuable.
Ils restèrent donc 40 qui enlevèrent le vote en quelques minutes, en demandant l'urgence.
L'urgence... tu penses!..
Absolument comme les messieurs des forêts quand ils soulagent leur bourgeois... S'agit pas de m'arrêter... extrême urgence!.. Discussion immédiate... même pas de discussion du tout... pas de scrutin non plus... on votait à mains levées... Oh ces quarantaine paires de mains ouvertes... grande ouverte!..
Sauve-toi, Populo!.. Barre tes pauvres picailleurs!..
Trop tard!..
Le temps d'éternuer... et nos honorables boulaient la boucle, et gagnaient annuellement 5 500 000 francs de plus que leurs devanciers.
Voilà ce qu'on appelle travailler proprement!..
Maintenant, ô Clemenceau, tu peux dormir tranquille... tu as pris le bon moyen... Tu es pour le chemin de l'Idéal!..
Ah tu les connais bien tes mameucks... S'agit de garder le râtelier... Tout est là!.. Mais quelle jouissance dût être la pienne, à toi, qui as le scepticisme des hommes et des choses...
Comme tu devais sourire dans ta mou-

tache blanche, quand, les voix doctes de MM. Binder, Lamazelle, Trévenec, Le Provost de Launay s'élevèrent à droite, pour protester au nom de la pudeur la plus élémentaire... Toute la gent blocarde et socialiste, la bouche encore grasse du festin de la veille, souriait doucement à ton sourire... 5 500 000 francs de supplément, ça ne se trouve pas dans le sabot d'un cheval... Parle, Binder!.. tu m'intéresses!..
—
Donc, Populo, multiplie 15 000 par 591 députés et 300 sénateurs... tu verras ce qu'il te faut suer encore pour les autres francs-maçons que tu engraisse au pouvoir.
Le Tsar ou Roosevelt, Guillaume ou Edouard VII coûtent beaucoup moins cher. Mais, dame, ils ne sont pas Coutant d'livry!.. encore un gillard socialiste qui possède un nom préséant!
Puis, touillants et profonds! En Maçonnerie, on ne te demandera jamais autre chose... ton bulletin de vote et ton porte-monnaie...
Mais prépare-toi à refouiller encore bientôt, car 15 000 francs, ce n'est pas un chiffon... ça n'a pas d'allure!.. ça vous à l'air d'un bout de fraction!.. On dirait qu'on a pleuré pour l'avoir!..
Tandis que vingt mille francs, à la bonne heure... c'est rond... ça sonne!..
Et je suis sûr que plus d'un député blocard, en reprenant le pont de la Concordie, à d'heure, tout rêveur, à son collègue...
— Mon cher, nous n'avons pas d'estomac... 5 000 francs de plus, ça aurait passé comme une lettre à la poste!..
Et il a peut-être jeté ce chiffre en croisant un viel ouvrier accablé sous le poids du jour et de la misère, et qui, intérieurement, calculait: « Je sais à Javel un trou où l'on dine pour sept sous... »
Ah c'est beau, la Franc-Maçonnerie!..
PIERRE L'ERMITE.

Le jour où, formés en association cultuelle pour recueillir les presbytères, vous l'effectuez à votre curé, celui-ci recevrait l'ordre de ne pas l'accepter; et alors ce ne serait pas seulement le presbytère, mais l'église elle-même qui serait fermée, parce qu'il n'y aurait pas à notre conscience de nous faire les délégués d'une association schismatique.
Vous me direz peut-être: faudra-t-il donc, après l'échec final, renoncer à tous les presbytères, ou sortir pour ne plus y rentrer? Non certes. Si le Conseil municipal le mettrait gratuitement à la disposition du curé, si une personne charitable ou plusieurs, mais sans aucune apparence d'association cultuelle, l'offrent à M. le curé après l'avoir louté à la commune, avec les dépenses d'ailleurs nécessaires, rien n'empêchera le curé de jouir d'une maison où il était chez lui, où il restera par la charité de ceux qui auront voulu réparer une grande injustice. Mais vous saisissez assurément le différend et les cas dans lequel vous voudriez vous placer.
Et j'ai trop confiance dans votre bon sens et dans votre foi catholique pour douter un instant que vous ne voudriez vous conformer à la direction de votre évêque.
Dans ces conflits graves et délicats, il n'y a qu'une seule ressource pour ne pas se perdre dans les voies dangereuses de la docilité: un seul moyen de vaincre: l'union.
POUR ÊTRE FRANC-MAÇON
A ceux qui, jusqu'ici, ignoraient le moyen employé par les Loges maçonniques pour faire disparaître du front d'adhérent à la Franc-Maçonnerie le caractère du baptême, je m'empresse de le leur communiquer; il en vaut vraiment le peine.
Il y a quelques semaines, dans une ville de la Charente-inférieure, un certain monsieur, désireux depuis longtemps de s'affilier à la Franc-Maçonnerie, se décida enfin à faire les démarches nécessaires. Bien entendu, on s'empressa, et à son insu, de faire un dossier; car, voyez-vous, ce pouvait être un clercal quelconque qui, pour déjouer les plans maçonniques, aurait pu s'immiscer dans leurs affaires, et en tirer parti.
Renseignements pris, le monsieur fut admis à faire partie de la L., mais à une certaine condition, cependant, que je vous donne en mille: il fallait lui enlever le caractère sacramental du baptême.
On mit donc le néophyte dans une barrique; d'où, après l'avoir ballotté pendant un certain temps, on le retira après une demi-journée passée dans ce cachot improvisé encore tout rempli de saletés. Jugez, après cela, si, après avoir travaillé ainsi dans la lie pendant cinq à six heures de temps, le baptême d'eau donné à l'église ne devait pas disparaître!
Peut-on dire encore, après cela, que ce sont les curés qui abrutissent les gens?

Le jour où, formés en association cultuelle pour recueillir les presbytères, vous l'effectuez à votre curé, celui-ci recevrait l'ordre de ne pas l'accepter; et alors ce ne serait pas seulement le presbytère, mais l'église elle-même qui serait fermée, parce qu'il n'y aurait pas à notre conscience de nous faire les délégués d'une association schismatique.
Vous me direz peut-être: faudra-t-il donc, après l'échec final, renoncer à tous les presbytères, ou sortir pour ne plus y rentrer? Non certes. Si le Conseil municipal le mettrait gratuitement à la disposition du curé, si une personne charitable ou plusieurs, mais sans aucune apparence d'association cultuelle, l'offrent à M. le curé après l'avoir louté à la commune, avec les dépenses d'ailleurs nécessaires, rien n'empêchera le curé de jouir d'une maison où il était chez lui, où il restera par la charité de ceux qui auront voulu réparer une grande injustice. Mais vous saisissez assurément le différend et les cas dans lequel vous voudriez vous placer.
Et j'ai trop confiance dans votre bon sens et dans votre foi catholique pour douter un instant que vous ne voudriez vous conformer à la direction de votre évêque.
Dans ces conflits graves et délicats, il n'y a qu'une seule ressource pour ne pas se perdre dans les voies dangereuses de la docilité: un seul moyen de vaincre: l'union.
L'ÉCHÉANCE DU 11 DÉCEMBRE
Nos lecteurs savent que lors de la deuxième assemblée plénière, NN. SS. les évêques arrêtèrent le principe des décisions nécessaires pour l'échéance du 11 décembre.
Les *Semaines religieuses* dont nous publions de larges extraits commencent à les faire connaître.
Elles ne font avec plus de précision: encore à MM. les curés dans les réunions qui sont annoncées un peu partout pour les premiers jours de décembre chez MM. les doyens.
Une lettre que nous recevons de Rome au dernier moment de son retour de Rome et le Vatican, éverté par une expérience de trente années, décline que les paroles de M. Brind' ne sauraient modifier en rien le ligne de conduite adopté, tant que le texte de la loi ne sera pas changé.
Les instructions que peut apporter M. l'abbé Clément à son retour de Rome n'ont pu donc porter que sur les détails d'application des instructions pontificales, non sur leur principe.
LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.

invention — est parvenu à établir un pos- récepteur sans second câblage de sélénium, com- panent de la première.
Chaque pellicule est montée sur un cylindre animé de deux mouvements: l'un de transla- tion et l'autre de rotation hélicoïdale.
Un dispositif spécial maintient constamment ces deux cylindres dans un synchronisme absolu.
M. Korn est né à Breslau en 1870. Il a com- mencé ses études à Breslau et à Berlin. Il les a terminées à Paris. C'est un ancien élève de M. Poincaré.
PREMIÈRE ET DEUXIÈME MANIÈRE
M. Clemenceau a deux manières:
Première manière: « Je n'exposerai pas le sang français à couler pour quelques chandelles... »
Deuxième manière: « Je vais faire les inventaires que le sang coule, je m'en moque, et c'est j'ai bien l'honneur de vous saluer... »
Pour avoir obéi à M. Clemenceau première manière, M. Bonnet, préfet de la Loire-Inférieure, vient d'être révoqué par M. Clemenceau seconde manière.
M. Bonnet avait montré quelque hésitation à perquisitionner les inventaires particulièrement délicats. — Bast, avait-il pensé, Clemenceau l'a dit: « Pour quelques chandelles... » (voir plus haut).
Mais M. Clemenceau est intervenu: « Je l'ai dit aussi, a-t-il prononcé: « Que le sang coule... » (voir plus haut).
Et en même temps que sa révocation par venait à M. le préfet de la Haute-Loire, son successeur prenait le chemin de fer qui devait le descendre à Nantes. M. Heunin, commissaire spécial de la Sûreté générale, l'avait déjà précédé.
La Sûreté générale était sans doute inter- venue à troubler les modestes et humbles fidèles de Loire-Inférieure qui na de- mandent qu'à prier en paix.
Et si demain, ce qu'à Dieu ne plaise, les dépêches annoncent que le sang a coulé dans la Loire-Inférieure, comme ne le vou- lait pas M. Clemenceau première manière: « J'ai bien l'honneur de vous saluer », dira impertinamment M. Clemenceau deuxième manière, en tirant une grosse bouffée de sa cigarette de tabac de choix.
J. B.

LA JOURNÉE

Les « Semaines religieuses » don- nent partout des instructions à MM. les curés et à MM. les fabriciens en vue de l'échéance du 11 décembre.
L'« Observateur Romano » con- firme, comme nous l'avions assuré, que le Pape ne s'est pas encore prononcé sur l'association diocésaine de Bordeaux.
An Vatican, les dispositions restent inébranlables; la loi est et demeurera théoriquement et pratiquement con- damnée!
An Conseil des ministres, le garde des sceaux a déclaré que, s'il d'une protestation contre les perquisitions opérées au « Novalliste de Bre- tagne », il ouvrirait une enquête. A si les faits, a-t-il dit, sont exactement rapportés, ces perquisitions sont illé- gales.
La général Picquart a annoncé que le capitaine Magnier, du 8^e de ligne, qui a refusé de forcer les portes d'une église, est traduit devant un Conseil de guerre.

Le préfet de la Loire-Inférieure a été relevé de ses fonctions pour avoir fait preuve de quelque humanité et d'esprit de conciliation dans les in- ventaires.
On continue un peu partout à enfon- cer les portes des églises sous les hânes des populations qui résistent avec une énergie sans cesse grandis- sante.
Le Conseil d'Etat a commencé l'exa- men des pourvois formés par des commerçants contre les arrêtés pré- fectoraux qui ont repoussé leurs de- mandes de dérogation au repos domi- cal.
Le commissaire du gouvernement, M. Romieu, a conclu à l'annulation de tous les arrêtés du préfet de police de Paris. Ces arrêtés ont été pris sur avis d'une délégation du Conseil mu- nicipal. Or, la consultation de l'assem- blée municipale entière constitue une formalité essentielle.

Les lois vraiment importantes n'at- tendent pas longtemps, comme on sait, ni d'être adoptées, ni d'être promulguées.
C'est ainsi que celle qui, jeudi, était votée d'urgence et sans débat, éle- vant de 9 000 à 15 000 francs l'indam- nité annuelle de nos sénateurs et députés, a été publiée aujourd'hui sa- medi à l'« Officiel ».
On n'est, évidemment, jamais aussi bien ni aussi vite servi que par soi- même.
La dissolution des interpellations sur la construction des intrasées s'est terminée par la déroute complète de MM. Pellat et Michel, qui en ré- clamaient avec teneur l'ajournement. Il s'est produit, en cours du débat, un incident qui n'a pas tourné à l'avantage de M. Pellat.
Le Congrès de l'« Action libérale » continue ses travaux au milieu d'un grand enthousiasme.
Il a pour caractéristique d'être ex- trêmement laborieux.

ETRANGER. — Le roi de Grèce a reçu, à Rome, un accueil cordial et assisté à un banquet qui lui a offert le roi d'Italie.
Le 11 décembre, la CROIX commen- cera la publication de
DEUX AMIS
par M. Themer

œuvre qui a obtenu à notre dernier con- cours de romans un deuxième prix « ex æquo ».
Ce sont des pages de douce et saine émotion qui ne manquent pas de rendre le cœur des lecteurs du journal. D'autres part, les aventures des
DEUX AMIS
Jack et François les intéresseront puis- samment.
Nous enverrons volontiers à cette oc- casion quelques numéros supplémen- taires gratuits à nos Comités ou aux personnes dévouées qui voudront orga- niser une propagande de la Croix quoti- dienne.
Nous leur demandons dès maintenant d'écrire au Secrétaire général, 5, rue Bayard, pour s'entendre directement en vue de cette propagande qui doit être soigneusement préparée. La saison est favorable et le feuilleton acquies.

ROME
(Par dépêche de notre correspondant particulier)
L'association diocésaine de Bordeaux
L'« Observateur Romano », au sujet de l'association diocésaine de Bordeaux, dé- clare complètement inexacte la nouvelle donnée par le *Matin*, d'après laquelle le Pape en aurait approuvé les statuts.
La question qui reste en suspens.
On remarquera que cette déclaration confirme les données que nous donnions marcredi soir au *Matin*. En réponse à notre dément, pour se dérober, le *Matin* disait, le lendemain, que c'étaient les membres de l'association et non le cardinal, qui avaient reçu l'avis de l'approbation. Cette explication est aussi fautive que l'information donnée la veille.
Audience de Mgr l'archevêque de Bourges
Le Pape a reçu vendredi soir Mgr Sarvo- nnet, archevêque de Bourges. Le prélat était accompagné de M. Martel, vicaire général.

Sacre de Mgr Eyssautier
Comme nous l'avons annoncé hier soir, le sacre de Mgr Eyssautier aura lieu, le 30 novembre, à la cathédrale de La Rochelle, à 9 heures du matin.
Nous apprenons à l'instant que S. Em. le cardinal Luchini, archevêque de Bordeaux, sera le prélat co-sécrétaire, et que plusieurs arche- vêques et évêques assisteront à la cérémonie.

Gazette
UN PROTEGE DE M. FALLIÈRES
Un nommé Feuilletet a été condamné récemment pour coups et blessures à un mois de prison par le tribunal de Meaux. Comme il avait été condamné une première fois à deux mois et avait bénéficié du sur- sis, il avait donc trois mois de prison à faire.
Or, cet spache est un bon électeur de M. Chauvin, député radical-socialiste de Meaux, Vénérable de la Loge de Meaux, *les Amis solidaires*. M. Chauvin est donc allé intercéder auprès du procureur de la République. Il a obtenu que Feuilletet ne ferait pas un seul jour de prison. Il l'a écrit lui-même à l'intéressé.
C'est ainsi que sont respectées les déci- sions de la justice quand le condamné est un blocard. Cette impunité n'est pas faite pour rassurer les honnêtes gens.

LE CINÉMATOGRAPHE MUNICIPAL
Un nouveau fonctionnaire va naître pro- chainement à l'Hôtel de Ville: le cinéma- tographiste municipal.
On a songé à conserver des vues cinéma- tographiques qui perpétueraient les fêtes et cérémonies parisiennes en plein mouve- ment.
On s'était heurté d'abord à la question de dépenses. Mais plusieurs cinéma- tographistes parisiens ont proposé de faire gratuite- ment ces travaux documentaires, pourvu qu'on leur facilitât officiellement la besogne, et qu'on leur permit d'utiliser publiquement les vues prises.
La Commission des archives est disposée à accepter le principe de ces propositions, et va organiser un concours pour choisir, entre les industriels concurrents, celui qui produira le travail le meilleur et le plus artistique, et gratis!
Nous avons une administration munici- pale très moderne.

LE TRAITEMENT DES DÉPUTÉS
C'est évidemment en France, surtout depuis cette semaine, que les députés sont payés le plus cher.
Les députés britanniques ne reçoivent aucune indemnité, n'ont droit à aucun pri-

ville et doivent payer partout leur place, même en chemin de fer.
Les membres des Cortes espagnoles ne sont pas payés non plus, mais ont droit à certains privilèges. Il en est de même en Italie, où les sénateurs et députés ne reçoivent rien, mais ont la faculté de voyager sur toutes les lignes de chemins de fer du royaume.
Les députés portugais reçoivent 4 fr. 60 par jour; les sénateurs grecs 500 francs par mois et les députés 250 francs.
En Allemagne, les représentants de légis- lature locale reçoivent de 11 à 15 francs par jour.
Les membres du Storting touchent 16 fr. 65 par jour. Les députés belges 11 francs, les députés danois 18 fr. 75.
Les membres du Conseil national de Suisse reçoivent, lorsqu'ils siègent, 12 fr. 50 et les membres du Conseil d'Etat 7 fr. 50 à 12 fr. 50 par jour.
Le régime le plus piquant et peut-être le plus pratique est celui de la Suède, dont les membres de la Diète touchent 1672 francs par session de quatre mois; mais s'ils s'absentent on leur retient 15 fr. 75, par jour d'absence.
A ce régime-là, en France, il y a des députés qui ne toucheraient jamais un sou, à moins de changer leurs habitudes de vagabondage.

Une lettre de Mgr Ricard
Un catholique de la Charente a demandé à Mgr l'évêque d'Angoulême s'il pouvait donner suite au projet qu'il avait formé, avec quelques- uns de ses amis, de constituer une association dans le but de jour au 11 décembre prochain, de la maison curiale, de recueillir les biens que la Fabrique sera obligée de déléguer à d'as- surer ainsi la continuation du culte dans la paroisse.
Mgr Ricard lui répond:
« Je voudrais pouvoir louer votre intention; mais vous jugez certainement, après m'avoir lu, qu'elle est moins éclairée que générale, et que vous devez y renoncer, si vous tenez à rester, ce que vous êtes d'ail- leurs, un catholique fidèle.
« Vous voulez former une association: dites que c'est une cultuelle que vous consti- tuerez. Or, vous l'ignorez pas que ces cultuelles sont formellement condamnées par le Pape, et que sous peine de devenir schismatiques et de subir les conséquences qui entraînent ce titre pénitent la vie et au moment de la mort, il n'est permis à per- sonne de les constituer ni de leur donner adhésion.
« L'association que vous voudriez former ne serait pas d'ailleurs admise à recueillir les biens ecclésiastiques. Créée sans le consente- ment de la Fabrique et sans le ministère d'un prélat, elle ne serait — ainsi le ministre Briand lui-même l'a dit à la tribune — qu'une caricature de cultuelle, exclue, par conséquent, des bénéfices que la loi accorde aux cultuelles véritables.
« Vous attendriez un mal absolument opposé à celui que vous voudriez proposer; car

LE PROFESSEUR KORN
(Après une téléphotographie obtenue par lui)
connu depuis longtemps; Bell l'avait appliqué au téléphone, instrument destiné à trans- mettre les sons; M. Korn vient de l'utiliser dans sa récente découverte.
Imaginez une pellicule photographique pré- sentant successivement toutes les fractions de sa surface à un rayon lumineux. Ce rayon tombe sur une « cellule » de sélénium en relation avec une pile électrique. Le sélénium laissera passer une quantité plus ou moins grande de courant, suivant que l'élément de surface pelliculaire correspond sera plus clair ou plus foncé. On conçoit donc que le vaient vi- suelles de chaque point de cliché à reproduire soit traduit par une intensité de courant. Voilà pour l'expédition.
Au point récepteur, un rayon lumineux est dirigé sur une pellicule sensible. Le courant émis en départ est reçu dans un galvanomètre à cordes, qui commande une légère feuille d'aluminium opaque. Cet obturateur intercepte en partie le rayon et laisse passer plus ou moins de lumière, suivant que le courant est plus ou moins intense.
Ainsi, à chaque point du premier cliché, cor- respond un point de même valeur, dans le second, qui est que le nombre de kilomètres qui sépare les deux postes.
Bien entendu, le raisonnement de ce principe a rencontré d'immenses difficultés. La plus im- portante résidait en ce fait que le sélénium ne reprend que lentement ses capacités initiales, après avoir été illuminé pendant un certain temps. Il en résultait un déplacement de zéro, d'après les lois de l'optique, traduit par la dou- ble image. M. Korn — et c'est là le nom de

LES AFFAIRES MAROCAINES
M. Pichon a fait connaître qu'il poursui- vait les pourparlers avec l'Espagne en vue d'une entente complète sur les mesures éventuelles qui pourraient s'imposer aux deux puissances chargées de l'établissement de la police à Tanger pour assurer l'ordre dans cette ville.
Il y a tout lieu de croire que cette entente, déjà faite en principe, s'effectuera incessam- ment.
Le Conseil a autorisé les ministres des Affaires étrangères et des Finances à déposer au bureau de la Chambre un projet de loi autorisant le Tunisie à contracter un emprunt de 75 millions de francs.
LE RACHAT DE L'OUEST
MM. Barthe et Caillaux ont communiqué les déclarations qu'ils doivent présenter à la Commission sur le rachat de l'Ouest. Aussitôt le rapport déposé, le gouvernemen- t tiendra prêt pour la discussion.
LES INVENTAIRES
M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, a entretenu le Conseil des conditions dans lesquelles sa poursuite des inventaires des biens des églises. Ces opérations, qui n'ont donné lieu qu'à quelques incidents, seront probablement terminées dans deux ou trois jours.
Le général Picquart, ministre de la Guerre, fait savoir que le capitaine Magnier, de la 8^e de ligne à Saint-Omer, qui avait été révo-

LES MENSES ÉPISCOPALES ET SÉMINAIRES
On nous écrit:
Beaucoup se demandent avec anxiété ce jour devenir, à partir du 12 décembre prochain, les biens ecclésiastiques dépendant des menses épiscopales et des bureaux des séminaires.
La question est réglée pour les églises et les biens des Fabriques: tout dévolu- tionnaire aura lieu en décembre 1906, en faveur de l'Etat et des communes, et la raison donnée par M. Brind' à la Chambre pour faire sur- seoir à la dévolution est que, dans le sur- seoir de l'année prochaine, des cultuelles peuvent se former, auxquelles le gouver- nement pourra par décret attribuer ces biens.
Or, s'il ne veut pas faire faux bond à la logique, M. Brind' doit surseoir égale- ment à la dévolution en ce qui regarde les menses épiscopales et les séminaires. Il doit se borner à les mettre sous séquestre, comme les églises et les biens des Fabriques, le 12 décembre prochain, et laisser passer un an sans faire la dévolution, donnant aux cultuelles possibles le loisir de poser leur candidature à la succession de ces établis- sements.
LES RELIGIEUSES NON ENSEIGNANTES
Les Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus, établies à Versailles rue des Bourdonnais, et à Corbeil rue de la Quarantaine, les religieuses Bénédictines de l'Adoration perpé- tuelle du Saint-Sacrement établies rue Mon- sieur à Paris, et à Arras et à Boulogne-sur- Mer, protestent devant le Conseil d'Etat un contentieux contre la fermeture de leurs maisons par arrêté ministériel, et déclarent, ce que l'on ne contestait nullement, que leurs communautés étaient, au moment des arrêtés émis, devenues depuis long- temps purement contemplatives.
Le Conseil d'Etat a rejeté leur recours, sous prétexte que ces deux Congrégations avaient été autorisées autrefois comme Con- grégations enseignantes.
Cette distinction entre l'état de fait et l'état de droit constitue non seulement une in- justice, mais une violation de l'esprit de la loi qui n'a eu qu'un but: supprimer l'ensei- gnement congrégariste.
Il est vrai que M. Edgar Combes, le fils de l'heureux des arrêtés émis, siègeait comme conseiller d'Etat.

LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.

LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.

LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.

LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.

LA PHOTOGRAPHIE À DISTANCE
Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue, on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Saint-Petersbourg ou à New-York.
C'est le professeur Korn, de Manich, qui a construit cet appareil extraordinaire.
Le principe, on le sait, est une propriété curieuse du sélénium. Ce métal, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. Ce fait est...
Les Croix ne prétendent nullement dire le droit, juger, décider, sans un mot de matière comme celle de la constitution de l'Église; ce droit n'appartient qu'au Pape et aux évêques, tout bon catholique le sait.
Le Pape et les évêques ont jugé que la loi de séparation est contraire à la constitution de l'Église: tout organe franchement catholique doit le répéter à leur suite, sans crainte aucune de se tromper.
Les rédacteurs de cette feuille ont beau se dire catholiques, ils ne le sont plus, car ils refusent au Pape le droit de décider de ce qui est ou non contraire à la constitution même de l'Église. Ils lui refusent leur obéissance, ils trahissent leurs évêques et de mauvais Français ceux d'entre nous qui, sans trahir aucunement leur devoir civique, entendent observer aussi leur devoir religieux.
Le bon sens des vrais catholiques de France semble, du reste, avoir fait justice des appels successifs de ces pseudo-catholiques, puisque le même organe n'enregistre encore jusqu'à ce jour que 37 critiques.
La montagne en travail enfante une souris.